

RAPPORT  
ANNUEL

2004 - 2005



ORDRE DES  
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-cinquième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

*Yvon Marcoux*  
Québec, juin 2005

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et  
Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2004-2005 (1er avril 2004 au 31 mars 2005).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

*Alain Bernier, T.P.*  
Montréal, juin 2005

Monsieur Gaëtan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2004-2005 (1er avril 2004 au 31 mars 2005).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

*Alain Bernier, T.P.*  
Montréal, juin 2005

## Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

## Orientations

Promouvoir la compétence professionnelle de ses membres, assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

## Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc. A), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

## Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

## Secteurs technologiques

Les technologues professionnels oeuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, construction, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec.

Tirage : 350

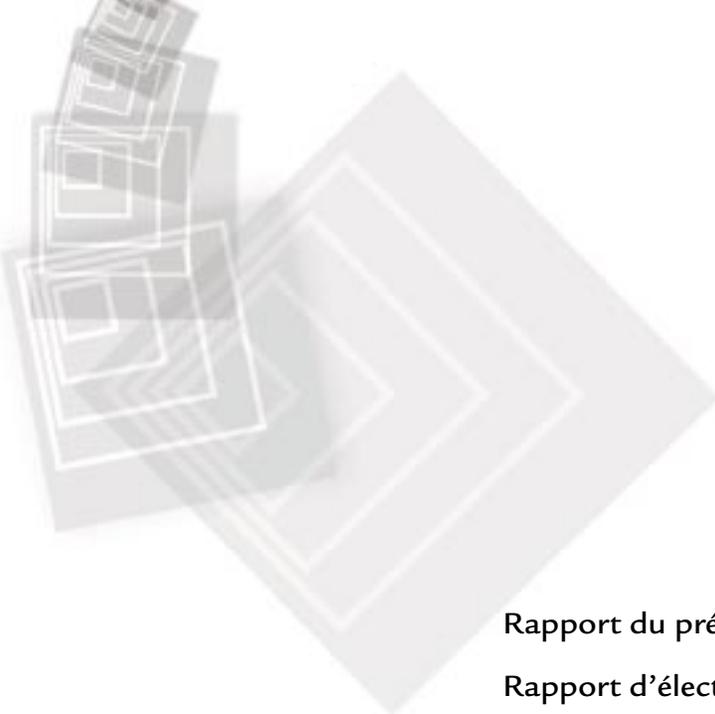
Reproduction autorisée avec la mention de la source.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1703-5651



# Table des matières

Rapport du président.....	4
Rapport d'élections 2005.....	6
Rapport des activités du Bureau.....	6
Rapport des activités du Comité administratif.....	8
Rapport des comités.....	8
Rapport du syndic.....	11
Rapport des vérificateurs.....	12
Résultats.....	13
Évolution des actifs.....	13
Bilan.....	14
Flux de trésorerie.....	15
Notes complémentaires.....	16
Renseignements complémentaires – Produits.....	19
Renseignements complémentaires – Charges.....	19
Prévisions budgétaires 2005-2006.....	21
Tableau des membres.....	22
Composition du Bureau, des comités et du personnel.....	23

# Rapport du président

## COMMUNICATIONS

Notre service des communications a réalisé cinq numéros de la revue Le Technologue au cours de la période. Une nouvelle équipe de collaborateurs a été mise en place pour poursuivre l'amélioration de la présentation et du contenu. Nous visons ainsi à mieux répondre aux désirs exprimés par les membres, tout en rentabilisant le plus possible la production d'un tel médium de communication.

Afin de rejoindre plus rapidement et plus efficacement les membres de l'Ordre, l'usage d'un nouveau modèle graphique a été institué pour l'envoi des messages par courriel. Nous nous sommes également attardés à développer des procédures qui permettent de mieux cibler les membres concernés par des messages spécifiques. Le courriel constitue maintenant le moyen privilégié pour transmettre la majeure partie de nos communications à nos membres.

D'autre part, un groupe de travail a été formé pour produire un plan stratégique de communication destiné à recruter davantage de membres et d'étudiants affiliés.

## BOURSES ET PRIX

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPG a encore cette année remis six bourses Méritas de 500\$ et six bourses Entreprises de 1000\$ à autant d'étudiants affiliés à l'Ordre.

Le jury, formé des membres du Comité des prix de l'Ordre, a également décerné trois mentions honorifiques à des technologues professionnels émérites en 2004.

Les détails des récipiendaires sont fournis plus loin dans le rapport du comité des prix de l'Ordre.

L'ordre soutient financièrement à chaque année plusieurs activités des collègues québécois afin de récompenser l'excellence. Ces sommes d'argent nous procurent à chaque fois d'intéressantes retombées en terme de visibilité. Par exemple, notre contribution à la finale provinciale de «Science, on tourne !», nous permet de remettre le prestigieux prix de l'ingéniosité de ce concours bien connu.

## SECTIONS

En septembre 2004, les présidents des sections se réunissaient. Les présidents des sections ont été consultés sur la poursuite du Programme de développement professionnel.

Plusieurs sections ont été actives.

- L'Association des technologues en agroalimentaire inc. (ATA), en plus de collaborer au dossier de la surveillance des actes agronomiques, a maintenu sa tradition en organisant un déjeuner-causerie à l'intérieur du Salon de l'agriculture, et ce, pour une sixième année, le concours du Mérite Technologique agroalimentaire, deux tournois de golf et en produisant le bulletin Le Technologue agroalimentaire.
- La section Bas Saint-Laurent - Gaspésie a développé les Déjeuners entre T.P.
- La section de l'Estrie a effectué un sondage auprès de ses membres. La section a offert une semaine thématique de ski.
- La section technologique en foresterie a participé à la rédaction et à la présentation du mémoire de l'Ordre à la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante sur la gestion des forêts du domaine de l'État.
- La section de la Mauricie - Centre-du-Québec a orchestré le tournoi régional de golf comme depuis plusieurs années.
- La section de Québec, en plus de présenter à leurs membres des conférences technologiques, a renouvelé son exploit en programmant une visite du complexe hydroélectrique La Grande dans le grand nord québécois en juin 2004.
- La section de Montréal a implanté les soupers-conférences mensuels.
- La section de l'Outaouais a coordonné deux visites industrielles dont une visite guidée du nouveau Musée canadien de la guerre situé à

Ottawa.

## RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

La rencontre annuelle s'est tenue à Montréal le 25 septembre 2004. Celle-ci a repris la formule d'une seule journée. Cette formule semble être très appréciée car nous pouvons constater qu'un nombre de plus en plus grand de personnes y participent. En 2004, les participants à la rencontre annuelle ont pu choisir parmi une grande variété de conférences autant d'affaires que techniques : harcèlement psychologique au travail, code de déontologie, tenue de dossiers, signature numérique, quasiturbine, nouveaux logiciels de conception par ordinateur, compresseur magnétique.

Les mentions honorifiques ont été remis comme c'est maintenant la coutume au cours du repas du midi. Le Mérite de l'innovation technologique a été attribué à Guy Bonin, T.P.. Pour sa part, Serge Gingras, T.P., a été choisi Bénévole de l'année. Enfin, Donat Roy, T.P., a été nommé Technologue de l'année 2004. L'assemblée générale annuelle concluait la rencontre annuelle des T.P. en après-midi.

## MÉRITE DU CIQ

La Médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été décernée EN 2004 à Florent Boivin, T.P..

Ce grand technologue est un membre extrêmement actif et très impliqué à l'OTPG. Ce T.P. en foresterie est un homme passionné par la nature, et plus particulièrement par l'arbre emblématique du Québec, le bouleau jaune.

Il devient membre de l'Ordre en 1989 et s'implique très rapidement dans sa gestion. Dès l'année suivante, il siège au Bureau de l'Ordre. Désireux de développer davantage sa profession, il entreprend des démarches afin que tous ses collègues de l'Association des techniciens forestiers du Québec intègrent l'Ordre. Ce qui fut fait en janvier 1990 au sein du regroupement en foresterie. Le recensement provincial des forestiers qu'il entreprend lui permettra de développer un plan de formation menant à un certificat universitaire en gestion forestière. Les premiers cours démarrent en 1992 en sylviculture et en informatique. En plus de son mandat d'administrateur, il siège au comité ad hoc sur les champs de pratique en foresterie afin de faire modifier la Loi sur les ingénieurs forestiers. De 1993 à 1996, il occupe la prestigieuse fonction de président de l'Ordre.

En 2000, il préside le comité organisateur du 20e anniversaire de l'Ordre qui a été souligné dignement dans une atmosphère de fête. Il siège présentement comme président du comité des prix de l'Ordre. Tout au cours de ces années, il a participé à divers comités provinciaux mis sur pied par le ministère des Forêts. Il a aussi collaboré étroitement à la création d'un modèle de gestion pour la réalisation de plans d'aménagement forestier servant à diverses industries. Sa carrière personnelle l'a mené au Zaïre, où il a travaillé comme conseiller technique et enseignant. Tout au cours de son engagement, il a su démontrer un dynamisme et un enthousiasme contagieux.

Pour ses qualités et son engagement l'OTPG a été très fier de reconnaître l'immense apport de ce grand technologue professionnel pour l'avancement de l'Ordre en lui décernant la Médaille du Mérite du CIQ.

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Au cours de l'année, 210 nouveaux membres ont réussi l'examen sur le code de déontologie au cours de leur première année d'adhésion. Pour leur part, 28 technologues professionnels ont accédé au niveau ruban bronze pour avoir complété un minimum de trois ans de pratique, avoir réussi l'examen et suivi à distance le cours de rédaction de rapports techniques. Au cours de l'année, la direction du développement professionnel a élaboré différents scénarios pour la suite du programme. Le scénario retenu sera approuvé au cours de l'automne 2005.

## RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité administratif dont une réunion de planification au mois d'août 2004 et cinq réunions du Bureau dont une par téléconférence ont eu lieu.

Le président,



Le prix de l'ingéniosité de la finale provinciale du concours «Science, on tourne !», organisé par la Fédération des cégeps, est commandité annuellement par l'OTPO. Ici, le prix est remis par Yannick Bouchard-Latour, T.P., à Mathieu Fontaine-Cyr, de l'École nationale d'aérotechnique.



Au cours de la rencontre annuelle 2004, plusieurs T.P. ont été honorés par l'Ordre. Ci-dessus, Florent Boivin, T.P., pose fièrement avec la Médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec qui lui a été remis.



À la rencontre annuelle des T.P., le 25 septembre 2004, l'atelier du Dr. Gilles St-Hilaire a permis aux nombreux participants de découvrir le moteur Quasiturbine, une invention québécoise révolutionnaire qui optimise l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement.

*Yannick Bouchard-Latour T.P.*



Cinq parutions de la revue *Le Technologue* ont été réalisées en 2004-2005.

# Rapport d'élections 2005

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 2005.

Quatre postes dans deux régions étaient en élection.

Dans la région 02, deux candidatures ont été reçues pour combler un poste. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l'élu.

Dans la région 13, 14, 15, quatre candidatures ont été reçues pour combler trois postes. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer les élus.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

## RAPPORT D'ÉLECTIONS 2005 DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPG

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean (1)	Jacynthe Dufour, T.P.	Sylvain Brassard, T.P. Jacynthe Dufour, T.P.	Sylvain Brassard, T.P.
13, 14, 15 Rive-Nord (3)	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.	Yvon Germain, T.P. Normand Léveillé, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.  
Secrétaire

## Rapport des activités du bureau

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau de l'Ordre a tenu cinq réunions, soit en mai par téléconférence, en juin, septembre, décembre 2004 et mars 2005. Les principales résolutions du Bureau ont été:

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice;
- d'adopter le rapport financier de l'année 2003-2004 tel que soumis, et de le présenter à l'assemblée générale annuelle du 25 septembre 2004;
- d'adopter les recommandations écrites dans les procès-verbaux du Comité d'admission et d'agrément;
- de mandater Me Réginald Gagnon afin de transmettre une mise en demeure à un membre l'intimant de cesser de faire parvenir tout document par quelque procédé de transmission que ce soit sauf pour fins de signification et de téléphoner aux officiers, administrateurs et au personnel de l'Ordre et l'intimant de ne pas se présenter au siège de l'Ordre ni à quelque réunion que ce soit et l'aviser qu'à défaut par lui de se conformer à ladite mise en demeure, des procédures judiciaires soient entreprises;
- de nommer Manon Mercier, T.P., représentante de l'Ordre au sein du Regroupement technologique en habitation de l'Est du Québec et que Bernard Gaudichon, T.P., agisse comme substitut;
- de nommer le secrétaire de l'Ordre, Denis Beauchamp, comme répondant du syndicat;
- d'adopter la nouvelle politique Administration & Finances - 23 (AF-23), allocations compensatoires pour participation au sein du comité de discipline, telle que présentée;
- d'adopter la composition et le mandat des comités tels que présentés;
- de ne pas renouveler l'entente portant sur l'assurance responsabilité profession-

nelle avec la firme Martin assurances & gestion de risques inc. et d'entamer des négociations avec d'autres firmes;

- de tenir l'assemblée générale annuelle le 25 septembre 2004 à 15 heures à Montréal;
- de nommer Yvon Germain, T.P., pour représenter les régions administratives 13, 14, 15, au Bureau de l'Ordre;
- de démettre Danièle Binette, T.P., de ses fonctions comme membre du Bureau en raison d'absence à cinq réunions consécutives;
- de demander au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions du Québec de modifier l'article 2.09 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (L.R.Q., c. C-26, art. 184)

1. afin d'y inclure pour les diplômes suivants:

- dans le secteur de la technologie de la mécanique, le programme techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (1997), aux cégeps Mérici et Montmorency;
- le programme technologie de génie industriel (1991), aux cégeps Ahuntsic, Jonquière, La Pocatière, Limoilou, Trois-Rivières, Valleyfield;
- le programme techniques de design industriel (1993), aux cégeps Dawson, Sainte-Foy, Vieux-Montréal;
- le programme techniques de production manufacturière (1996), aux cégeps André-Laurendeau, Beauce-Appalaches, Granby-Haute-Yamaska, Lionel-Groulx;
- le programme techniques de transformation des matériaux composites (1987) au cégep de Saint-Jérôme;
- le programme techniques de transformation des matières plastiques (1986) aux cégeps Ahuntsic et région de l'Amiante;
- dans le secteur de la technologie de l'informatique, le programme techniques de l'informatique option informatique industrielle (1993) aux cégeps de Rimouski, Lévis-Lauzon, Centre d'études collégiales de Carleton, Lionel-Groulx, Institut Teccart;

- dans le secteur des techniques de chimie industrielle, le programme de techniques de procédés chimiques (1993), au cégep Maisonneuve;

- dans le secteur des techniques des sciences naturelles, le programme techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (1985), au cégep Baie-Comeau;

2. d'effectuer une mise à jour des diplômes révisés suivants :

- dans le secteur de la technologie agricole,

le programme technologie des équipements agricoles (1998), à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe;

- dans le secteur de la technologie agricole,

le programme technologie des productions animales (1998), à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe;

- dans le secteur de la technologie agricole,

le programme technologie de la transformation des aliments (1998), à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, de Lanaudière à Joliette;

- dans le secteur de la technologie de la mécanique,

le programme techniques de génie mécanique (2000), aux cégeps Dawson, Drummondville, Jonquière, Lévis-Lauzon, Limoilou, Outaouais, Région de l'Amiante, Rimouski, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Laurent, Shawinigan, Sherbrooke, Sorel-Tracy, St-Jérôme, Trois-Rivières, Valleyfield, Vieux-Montréal;

- dans le secteur de la technologie forestière,

le programme technologie forestière (1997) aux cégeps Abitibi-Témiscamingue, Baie-Comeau, Chicoutimi, de la Gaspésie et des Îles, Rimouski, Sainte-Foy;

- dans le secteur de la technologie du bâtiment,

le programme technologie de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment (1991), aux cégeps Drummondville, Montmorency, Campus Notre-Dame-de-Foy, Collège André-Grasset;

- dans le secteur de la technologie du bâtiment,

le programme technologie de l'architecture (1989), aux cégeps Lévis-Lauzon, Montmorency, Rimouski, Chicoutimi, Saint-Laurent, Trois-Rivières, Vanier, Vieux-Montréal, André-Laurendeau;

- dans le secteur de la technologie du bâtiment,

le programme technologie de la mécanique du bâtiment (1989), aux cégeps Ahuntsic, Limoilou, Vanier, St-Hyacinthe, Jonquière, Trois-Rivières, Outaouais, Rimouski;

- dans le secteur de la technologie du bâtiment,

le programme technologie du génie civil (1992), aux cégeps Abitibi-Témiscamingue, Ahuntsic, André-Laurendeau, Dawson, Joliette-de Lanaudière, Limoilou, Montmorency, Rimouski, Chicoutimi, Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Rivières, Vieux-Montréal, Baie-Comeau, Beauce-Appalaches, Outaouais;

- dans le secteur de la technologie du génie électrique,

le programme électronique industrielle (1992), l'option électrodynamique, aux cégeps Abitibi-Témiscamingue, André-Laurendeau, Chicoutimi, Limoilou, Sherbrooke, Trois-Rivières, Outaouais, Ahuntsic, Jonquière, Sept-Îles, Lévis-Lauzon, Vanier, Rivière-du-Loup, Montmorency, St-Jérôme, Valleyfield, Vieux-Montréal;

- l'option instrumentation et automatisation, aux cégeps Abitibi-Témiscamingue, André-Laurendeau, Chicoutimi, Gaspésie, Teccart, Trois-Rivières, Région de l'Amiante, Granby-Haute-Yamaska, Ahuntsic, Jonquière, Victoriaville, Sorel-Tracy, Lévis-Lauzon, Matane, Vanier, Vieux-Montréal;

- dans le secteur de la technologie du génie électrique, le programme technologie de l'électronique (1992),

- l'option ordinateurs, aux cégeps Baie-Comeau, Lionel-Groulx, Trois-Rivières, Ahuntsic, Maisonneuve, Jonquière, Édouard-Montpetit, Shawinigan, Joliette-de-Lanaudière, St-Jean-sur-Richelieu, Rimouski, Montmorency, Drummondville, Dawson, Heritage;

- l'option télécommunications, aux cégeps Chicoutimi, Gaspésie, Limoilou, Lio-

nel-Groulx, Sherbrooke, Teccart, Trois-Rivières, Outaouais, Maisonneuve, Jonquière, Édouard-Montpetit, St-Laurent, Rimouski, Dawson, Vieux-Montréal;

- l'option audiovisuel, aux cégeps Limoilou, Vieux-Montréal;

- dans le secteur de la technologie du génie électrique,

le programme technologie physique (1992), aux cégeps André-Laurendeau, La Pocatière, John Abbott;

- dans le secteur de la technologie du génie électrique,

le programme technologie de systèmes ordinés (1992), aux cégeps Limoilou, Lionel-Groulx, Sherbrooke, Teccart, Outaouais, Vanier;

- dans le secteur de la technologie du génie électrique,

le programme technologie de conception électronique (1992), aux cégeps Lionel-Groulx, Trois-Rivières, Maisonneuve;

- d'adopter les nouveaux coûts fixés aux cotisations suivantes :

technologue au travail (cotisation régulière) à 305 \$,

technologue sans emploi à 175 \$,

technologue aux études à temps plein, avec preuve à 125 \$,

nouveau diplômé, 2e année à 205 \$,

congé parental à 175 \$ ;

- d'adopter la politique Relations avec les membres - 3 (RM-3), cotisation et frais d'ouverture de dossier, telle que modifiée et présentée;

- de nommer Me Nicole Bouchard, secrétaire aux comités de révision des plaintes et de discipline;

- d'adopter la politique Relations avec les membres - 8 (RM-8), rôle des administrateurs du Comité administratif telle que modifiée et présentée;

- de fixer les frais liés au traitement des dossiers des membres désirant exercer en inspection préachat par le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat à 200 \$ à partir du 1er octobre 2004;

- de nommer Yanick Bouchard-Latour, T.P., membre du Bureau pour représenter la région 06 (Montréal);

- d'adopter le nouvel énoncé de mission ainsi que les modifications proposées aux orientations et aux objectifs;

- de nommer Michel Beaulieu, T.P., au Comité des prix de l'Ordre en remplacement de Yanick Bouchard-Latour, T.P.;

- de nommer Jean-Guy Slevan, T.P., au Comité d'assurance responsabilité professionnelle;

- de mandater Me Jean-Claude Dubé pour et au nom des administrateurs de l'Ordre, de son personnel et de ses dirigeants à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des instances policières pour porter plainte en vertu des dispositions du Code criminel (art. 264 et suivants) pour harcèlement et ce, afin d'assurer la protection et la sécurité desdits administrateurs, personnel et dirigeants, après avoir pris connaissance du rapport de la directrice des affaires juridiques et professionnelle aux fins du dépôt d'une plainte criminelle;

- CONSIDÉRANT le budget de 18 000 \$ consenti à l'inspection professionnelle par le Bureau de l'Ordre; CONSIDÉRANT les orientations données au processus d'inspection professionnelle et le cadre d'organisation de l'inspection professionnelle antérieurement entériné par le Bureau de l'Ordre; d'adopter le Programme de surveillance de l'exercice de la profession pour 2005-2006;

- de retenir la candidature d'Alain Paradis, T.P., pour combler le poste de la région 16, Montérégie;

- de nommer le président de l'Ordre délégué au CIQ et le secrétaire de l'Ordre comme substitut pour l'année 2005-2006;

- de nommer Patrick Gautreau, T.P., à titre de directeur au Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat à la suite de la démission de Jean Moquin, T.P.;

- d'adopter la politique Administration & Finances - 20, (AF-20), allocations compensatoires pour représentation, telle que révisée et présentée;

- d'adopter la politique Relations avec les membres - 5 (RM-5), guide de fonctionnement et d'administration d'une section, telle que révisée, présentée et corrigée.

# Rapport des activités du Comité administratif



Alain Bernier, T.P.  
Président



Richard Gervais, T.P.  
Vice-président aux  
affaires administratives



Bernard Gaudichon, T.P.  
Vice-président aux  
communications



Richard Legendre, T.Sc.A.  
Vice-président aux  
affaires professionnelles



Michel A. Gougeon  
Administrateur nommé



Denis Beauchamp, C.A.É.  
Secrétaire

Pendant l'exercice 2004-2005, les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- d'adopter la politique Ressources humaines - 14 (RH-14), fonctions du personnel, telle que révisée et présentée;
- d'attribuer le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Florent Boivin, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P. en septembre à Montréal;
- ATTENDU QUE l'Ordre a retenu les services du Centre de certification du Québec pour la délivrance des clés et des certificats à leurs membres aux termes d'un contrat de service signé entre Notarius et l'Ordre le 18 juin 2004; ATTENDU QUE pour requérir les services du Centre de certification du Québec, l'Ordre doit détenir une politique de certification; ATTENDU QUE l'Ordre ne détient aucune politique à cet effet; d'adhérer à la Politique de certification du Centre de certification du Québec ainsi qu'à ses mises à jour;
- d'ajouter des frais de 1 \$ aux frais mensuels prélevés par Notarius aux membres qui adhéreront au programme de sceau et de signature numériques et d'appliquer cette source de revenus principalement à l'amélioration du site Internet de l'Ordre;
- de nommer Bianca Desrosiers, préposée à l'information et Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel, agents vérificateurs de l'identité, afin d'établir l'identité des membres qui se procurent le sceau ou la signature numériques ou le sceau et la signature numériques délivrés par le Centre de certification du Québec;
- d'adopter la politique Administration et Finances - 13 (AF-13), petite caisse, telle que révisée et présentée;
- d'ouvrir un ou plusieurs comptes chez Placements Optifonds inc., ci-après appelé le courtier, aux fins d'acheter, d'investir, ou autrement acquérir ou vendre, posséder, transférer, échanger ou autrement disposer d'unités de fonds d'investissement ou autres valeurs et d'autoriser le vice-président aux affaires administratives et le directeur général à signer pour et au nom de la compagnie tout document et/ou convention exigé(e) par le courtier.

## Rapport des comités

### ADMISSION ET AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité d'admission a tenu dix (10) réunions concernant l'admission de nouveaux membres sur la base d'équivalence de formation. Quarante cinq (45) dossiers de candidats ont été évalués, 38 candidats ont été acceptés alors que 7 ont été refusés.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité d'agrément a tenu une (1) réunion régulière. À la demande de collègues de la province de l'Alberta, les membres du Comité ont évalué deux nouvelles normes en technologie : une norme en soudage et une norme en design et dessin. Seule la norme en soudage a été jugée de niveau technologique.

Diane Montour en tant que technologue professionnelle en chimie et chargée à l'admission et à l'agrément des programmes à l'Ordre a été invitée à l'automne 2004 par le Bureau Canadien d'agrément en technologie (BCAT) à diriger une équipe d'agrément d'un programme en technologie alimentaire à l'Institut de technologie de Colombie-Britannique.

Jean-Yves Giguère, T.P.  
Président du Comité d'admission et d'agrément

### FORMATION

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de la formation a tenu une (1) réunion. Dans le cadre de la mise à jour de l'article 2,09 du Règlement sur les diplômes, les membres du Comité ont recommandé au Bureau d'y inclure les nouveaux diplômés et les diplômés révisés à ce jour. Cette recommandation a été acheminée ultérieurement à l'Office des professions et au gouvernement selon la procédure habituelle.

Jean-Yves Giguère, T.P.  
Président du Comité de la formation.

### DISCIPLINE

Le Comité de discipline est institué en vertu de l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

### Plaintes

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a été saisi de trois nouvelles plaintes disciplinaires en plus de poursuivre l'étude de trois plaintes intro-

duites lors d'exercices antérieurs afin de rendre des décisions sur culpabilité ou sur sanction, selon le cas. Ces six plaintes disciplinaires comportent au total 16 chefs d'accusations.

Les chefs d'accusation portent sur diverses infractions au Code de déontologie des technologues professionnels et au Code des professions, notamment sur des dispositions relatives aux inspections préachat, à l'inspection professionnelle, aux relations avec des tiers et aux manœuvres interdites lors de l'enquête du syndic.

La totalité des plaintes ont été portées par le Syndic ou ses adjoints, aucune plainte privée n'a été déposée.

Au 31 mars 2005, deux dossiers étaient toujours à l'étude, l'un en attente de la décision sur sanction et l'autre en attente d'audition devant le Comité.

### Auditions

Le Comité a tenu sept auditions dont trois portaient sur des questions préliminaires, une audition sur culpabilité, une audition sur sanction et deux auditions sur culpabilité et sanction. Certaines de ces auditions portaient sur des plaintes déposées au cours de l'exercice antérieur.

### Décisions

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu dix décisions dans six dossiers dont deux le furent par le Président, soit sur une requête en mode spécial de signification et sur une demande de remise. Ces décisions du Comité portaient sur des questions préliminaires, sur une demande de remise présentée en début d'audition, sur la culpabilité ou la non-culpabilité des intimés et sur la sanction imposée aux intimés.

Une décision du Comité portant sur des questions préliminaires a fait l'objet d'une requête pour permission d'appel devant le Tribunal des professions par l'intimé, qui fut rejeté.

De plus, le Tribunal des professions a rendu une décision relative à un appel logé au cours de l'exercice antérieur. La requête en appel fut accueillie en partie.

Bilan des activités du Comité de discipline	
Dossiers actifs du Comité au début de l'exercice	
Dossier en attente d'une décision du Tribunal des professions au 1er avril 2004	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	1
Dossiers fermés au cours de l'exercice	3
Dossier en attente du paiement de l'amende et des déboursés	4
Dossiers en attente d'une décision au 31 mars 2005	1
Dossiers en attente d'audition devant le Comité de discipline au 31 mars 2005	1
Décisions - Sanctions	
Décisions	
Décision sur culpabilité	1
Décision sur sanction	2
Décision sur culpabilité et sanction	2
Décision sur demande de remise lors de l'audition	1
Décision sur des questions préliminaires et autres requêtes	2
Décisions par chef d'accusation	
Décision de culpabilité par chef d'accusation	5
Décision de non-culpabilité par chef d'accusation	1
Retrait de chef d'accusation	0
Décisions sur sanction par chef d'accusation	
Réprimande par chef d'accusation	7
Amende par chef d'accusation (des amendes de 600,00\$ furent imposées)	2
Condamnation aux déboursés (dont une décision sur une requête préliminaire)	5

La secrétaire du Comité  
Nicole Bouchard, avocate

### Dossier particulier

Il y a lieu de souligner que le Comité de discipline fut saisi d'un dossier ayant requis plusieurs interventions. En effet, le Comité a tenu deux auditions portant sur des questions préliminaires en plus d'une demande de mode spécial de signification soumise par l'huissier et d'une demande de remise de l'intimé.

Les auditions préliminaires, dans ce dossier, ont porté sur divers aspects : demande de rejet de la plainte, demande de précisions, demande de documents supplémentaires, etc., soumises par l'intimé auxquelles s'ajoutent une demande d'amendement de la plainte et une requête du Syndic visant à empêcher l'assignation de nombreux témoins requis par l'intimé. Par ailleurs, le Comité de discipline a reçu depuis l'ouverture de ce dossier une volumineuse correspondance émanant principalement de l'intimé, dont certaines demandes ont requis des réponses soit du Président du Comité, soit du Comité, soit de la secrétaire du Comité.

### Inspection professionnelle

#### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2004-2005

En mars 2004, le Bureau a approuvé le *Programme de surveillance de l'exercice de la profession 2004-2005* tel que proposé par le Comité d'inspection professionnelle afin de déterminer le nombre et la provenance des technologues visés par l'inspection professionnelle au cours de l'année 2004-2005.

Conformément à ce programme, le Comité a envoyé un questionnaire d'auto-évaluation à 75 de ses membres (soit 2% des membres de l'Ordre) afin de vérifier principalement la conformité de leur pratique en vertu du *Règlement concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation*. Parmi les 75 questionnaires envoyés, 50 ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant en pratique privée (dont 15 exercent en inspection préachat et 35 dans tous les domaines) et provenant des régions de Montréal, Laval, la Montérégie, l'Estrie, Québec, Lanaudière, les Laurentides et l'Outaouais. Les 25 autres questionnaires ont été envoyés à des technologues possédant 16 ans d'expérience ou plus, oeuvrant dans tous les domaines (la majorité exerce en pratique privée) et provenant de toutes les régions du Québec.

### Activités

Durant l'exercice financier 2004-2005, le Comité s'est réuni à quatre reprises et a tenu deux séances téléphoniques. Il a analysé 99 dossiers d'inspection (dont 11 à plus d'une reprise) provenant non seulement de l'exercice en cours mais également d'exercices précédents non terminés. De ces 99 dossiers, 83 ont fait l'objet d'une visite d'un inspecteur au cours de l'année, alors que les 16 autres n'ont reçu que des recommandations du Comité. Aucune enquête particulière n'a eu lieu.

À la demande du Conseil interprofessionnel du Québec, le Comité a également sollicité la collaboration des inspecteurs afin d'acheminer à ce dernier des suggestions visant à bonifier son programme de formation en matière d'inspection professionnelle.

Finalement, il importe de souligner le départ de M. Serge Mercier, T.P. et M<sup>e</sup> Marie-Josée Crête, lesquels ont remis leur démission respectivement à titre de membre et de secrétaire du Comité, au cours du présent exercice. Le poste de M<sup>e</sup> Crête a été comblé au cours du mois de février 2005 par M<sup>e</sup> Caroline Fortier.

Serge Toutant, T.P.  
Président du Comité d'inspection professionnelle

## RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision des plaintes est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Comité de discipline et ce à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu une seule demande de révision au cours de l'exercice 2004-2005. Il a tenu une seule séance d'étude pour conclure qu'il y avait lieu de déposer une plainte devant le Comité de discipline.

### La secrétaire du Comité

Nicole Bouchard, avocate

## PRIX DE L'ORDRE

En 2004-2005, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni trois fois pour choisir les récipiendaires des bourses Méritas, des bourses Entreprise et des Mentions honorifiques de l'Ordre.

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPG a remis six bourses Méritas d'une valeur de 500\$ chacune à six étudiants affiliés en 2004.

**Émilie Benoît**, étudiante affiliée en Technologie des productions animales à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière.

**Martin Bérubé**, étudiant affilié en Techniques de génie mécanique au Collège de Sherbrooke.

**Philippe Gélinas-Bernier**, étudiant affilié en Techniques de l'informatique au Collège Édouard-Montpetit.

**Dominique Gendron**, étudiant affilié en Technologie de l'électronique industrielle au Cégep de Lévis-

**Marie-Josée Martin**, étudiante affiliée en Assainissement et sécurité industriels au Cégep de Jonquière.

Enfin, une mention spéciale a été accordée à **Isabelle Caron**, étudiante affiliée en Technologie de la production horticole et de l'environnement à l'ITA de Saint-Hyacinthe.

D'autre part, six entreprises se sont à nouveau associées à l'Ordre cette année en offrant chacune une bourse Entreprise de 1000 \$ aux étudiants affiliés dans leur domaine respectif :

La bourse **Pratt & Whitney Canada** a été attribuée à **Thierry Lemieux**, étudiant en techniques de génie mécanique au Cégep Limoilou.

La bourse **SGF** a été décernée à **Frédéric Brosseau**, étudiant en techniques du milieu naturel du cégep de Saint-Félicien.

La bourse **Aluminerie de Bécancour** a été accordée à **Benoit Petit**, étudiant en technique de métallurgie au cégep de Trois-Rivières.

La bourse **Imperial Tobacco Canada** a été attribuée à **Joel Bucknell**, étudiant en systèmes ordinés au cégep Limoilou.

La bourse **Ultramar** a été accordée à **Dominic Carrière**, étudiant en technique de procédés de procédés chimiques au Collège de Maisonneuve.

Enfin, la bourse **Bombardier** a été décernée à **Bernard Côté**, étudiant en entretien d'aéronefs au Collège Édouard-Montpetit.

Le Comité a aussi décerné les mentions honorifiques suivantes, remises aux lauréats lors de la rencontre annuelle du 25 septembre 2005 :

Monsieur **Donat Roy, T.P.**, a été sélectionné comme Technologue professionnel de l'année 2004. Malgré qu'il soit à la retraite depuis quelque temps, Donat Roy, T.P., n'en continue pas moins à poursuivre une carrière bien chargée. Depuis l'obtention de son diplôme en 1950, il a toujours œuvré à l'avancement de l'industrie laitière du Québec. Après avoir dirigé plusieurs usines de transformation des produits laitiers, il est entré à l'emploi de la Fromagerie Saputo il y a près de 40 ans. D'abord directeur de production, il devient vice-président à la qualité et l'approvisionnement, avant de devenir conseiller spécial auprès du président de la compagnie Saputo. Il s'est aussi impliqué à fond comme président du Conseil de l'in-



La mention de Bénévole de l'année 2004 (trophée Robert-Daigneault) a été attribuée à Monsieur **Serge Gingras, T.P.**, de l'entreprise Laboratoire de construction 2000 inc.



Le Mérite de l'innovation technologique 2004 a été décerné à Monsieur **Guy Bonin, T.P.**, de l'entreprise Sotecma Agroexperts.



**Donat Roy, T.P.**, conseiller spécial au président de l'entreprise Saputo, a été sélectionné comme Technologue professionnel de l'année 2004.

dustrie laitière du Québec. Il est entre autres à l'origine de la signature de la première convention pour l'achat du lait en 1985. Depuis ce temps, tout l'achat du lait au Québec passe par la Fédération des producteurs de lait. En 1994, il se joint à Novalait, comme directeur, vice-président et président jusqu'en 2002. Il a été le premier technologue professionnel reçu au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec en 2004. Pour se changer les idées, il participe bénévolement à l'organisation d'activités dans sa communauté. Il ne refuse jamais non plus d'aller remettre à chaque année des bourses d'études dans les universités et les collèges.

Le Mérite de l'innovation technologique 2004 a été décerné à Monsieur **Guy Bonin, T.P.**. On reconnaît encore trop peu l'apport essentiel des technologues professionnels dans le développement des technologies d'une foule de domaines. Le procédé qu'il a conçu est révolutionnaire dans le milieu agroalimentaire québécois. Des applications similaires dans des domaines connexes sont même entrevus d'ici peu. Il a conçu pour son employeur Sotecma Agroexperts un système de lavage et de sanitation des moules, qui servent principalement à la fabrication de fromages destinés à être coupés en formats divers. L'élément clé du procédé breveté est la sanitation thermique qui comprend la pasteurisation des moules jusqu'au cœur des panneaux, tout en évitant le mouillage en profondeur du bois. Le concept est révolutionnaire à la fois par la simplicité de son approche et par l'assurance d'une sanitation supérieure des moules. Considérant les normes et les exigences très strictes de ce domaine technologique, le nouveau procédé offre au consommateur une garantie accrue pour sa santé.

La mention de Bénévole de l'année 2004 (trophée Robert-Daigneault) a été attribuée à Monsieur **Serge Gingras, T.P.**, de l'entreprise Laboratoire de construction 2000 inc. Membre de l'OTPG depuis 1991, il a occupé la fonction de président du regroupement technologique en bâtiment et travaux publics en 1996-1997. Il a par la suite occupé le poste de président du Comité d'inspection professionnelle en 1998. Il continue encore aujourd'hui à y siéger en tant que membre actif. Cet engagement, il le considère comme l'héritage des membres bénévoles qui l'ont précédé. C'est sur cette base qu'il travaille comme bénévole afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des inspections professionnelles de l'Ordre. Pour lui, visiter les membres de toutes les régions contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance et se répercute par une augmentation de la visibilité de l'OTPG. Mais avant tout, l'inspection professionnelle démontre tout le sérieux que l'OTPG met à assurer une meilleure protection du public. Il pense sincèrement que le fait de s'impliquer dans un comité demeure l'une des meilleures façons de promouvoir la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

**Guy Giasson**  
Secrétaire du Comité des prix

# Rapport du syndic

Ce rapport se veut un résumé des activités du Bureau du syndic de l'Ordre des technologues professionnels du Québec durant la dernière année se terminant avec l'année fiscale 2004-2005. Il ne comprend aucune date de début de période sur des dossiers particuliers puisqu'il se veut un portrait de l'ensemble des activités.

Nous vous présenterons les activités du syndic qui ont eu cours durant l'année, les secteurs d'activité qui semblent faire l'objet de questionnement et de plaintes, nos actions et l'information à donner au public.

La présence de trois syndicats a permis d'accélérer le traitement des demandes d'enquêtes et de rendre un meilleur service au public. Les compétences personnelles de chacun des syndicats dans leur domaine respectif sont mises à partie dans les différents dossiers.

## ACTIVITÉS DU SYNDIC

L'année qui se termine au Bureau du Syndic fut soulignée par un accroissement important du nombre de dossiers traités. Le travail a été réparti entre les trois syndicats de façon à utiliser au mieux les compétences de chacun en regard du contenu des dossiers.

Cette année, une fois de plus, les domaines de l'inspection préachat, de l'architecture et du génie civil font l'objet de questionnement et de demandes d'enquêtes de la part du public. La grande majorité des activités des syndicats sont concentrées dans le domaine de l'inspection préachat.

Avec la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel (Q2R8) qui oblige l'utilisation des services d'un professionnel membre d'un ordre professionnel, des demandes d'informations et d'enquêtes ont fait leur apparition dans ce domaine. Certains professionnels universitaires du domaine semblent vouloir imposer aux municipalités l'exclusivité de leur pratique en dénonçant la présence des technologues dans ce domaine en prétextant qu'ils n'ont pas une formation adéquate pour pratiquer dans ce domaine. Quelques situations du genre ont été dénoncées au syndic.

Le syndic continue de jouer son rôle d'informateur sur les différents sujets tels que l'inspection préachat, la profession de technologue, le rôle d'un Ordre professionnel, le contenu du Code de déontologie, du Code des professions, l'inspection professionnelle et la faute déontologique. Les problèmes soulevés par les clients sont de l'ordre du mandat, des limites de l'inspection, de la relation avec les clients, des compétences dans un champ de pratique en particulier et de l'application du Code de déontologie. Il en va de même pour le secteur de l'architecture qui est aussi relié au domaine immobilier et qui est soumis aux mêmes interrogations.

Le domaine du génie civil, en regard des installations septiques, continue à susciter des questions de la part du public au sujet de la nature des mandats alloués aux technologues professionnels. L'absence de mandat écrit et la nature de ceux-ci sont des sujets de mécontentement. Le syndic a dû intervenir

dans quelques cas afin de régulariser des situations. L'information détaillée et précise sur la nature des services à rendre permet une meilleure relation professionnelle avec les clients. Nous devons continuer à sensibiliser les professionnels à la qualité de leur pratique et de l'importance du mandat écrit afin d'offrir un meilleur service aux consommateurs.

nelle soient bien comprises des membres. Les syndicats dans leur rôle, veillent à la protection du public et à la qualité des services offerts aux clients par les membres. C'est ainsi que l'Ordre des technologues professionnels du Québec joue son rôle de formation et d'information auprès de ses membres favorisant ainsi une meilleure protection du public.

## État des activités au 31 mars

Nombre de dossiers traités	52 <sup>1</sup>	Dossiers déposés au Comité de discipline	6
Demande de renseignements divers	26	Dossiers au Comité de discipline en attente de décision	0
Demande de tenue d'enquête	31	Dossiers au Comité de discipline en attente d'audition	2
Dossiers débutés avant le 31 mars 2004	21	Dossiers au Comité de discipline avec décision rendue	4 <sup>1</sup>
Demande d'enquête particulière	1	Dossiers déposés au Tribunal des professions	2 <sup>1</sup>
Dossier soumis à la conciliation	6	Dossiers au Tribunal des professions en attente d'audition	0
Différend soumis à la conciliation rapide	6	Dossiers au Tribunal des professions, avec décision rendue	2 <sup>1</sup>
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes	0	Dossier particulier d'usurpation de titre	1
Dossiers soumis au Comité de révision	2		
Enquêtes en cours	17		
Enquêtes terminées, dossiers fermés sans plainte	22 <sup>1</sup>		
Dossiers terminés pour les syndicats	35		

<sup>1</sup> Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2004.

Nous avons un dossier qui a fait l'objet d'une audition au Tribunal des professions et qui n'est toujours pas réglé. Le dossier est en suspens actuellement en raison d'accusations criminelles dont fait l'objet le membre de la part de l'Ordre. On ne peut traiter le dossier disciplinaire tant et aussi longtemps que le dossier criminel ne sera pas réglé. Entre-temps les procédures judiciaires suivent leurs cours. Ce dossier a monopolisé beaucoup de temps à un des syndicats.

De plus, le syndic a dû traiter plusieurs dossiers provenant du Comité d'inspection professionnelle en raison de la non-collaboration de certains membres au processus d'inspection. Une simple intervention du syndic auprès des membres négligents a permis au Comité d'inspection professionnelle de continuer ces inspections avec la collaboration des membres concernés.

## DÉFINITION D'UN CLIENT

Le dossier 00-05 qui faisait l'objet d'un appel au Tribunal des professions a connu son dénouement au cours de cette année. La décision de ce Tribunal était relativement importante car la notion de « client » était mise en cause.

Dans cette cause, le Tribunal a stipulé que la notion de « client » s'appliquait au cas présent et que l'employeur du technologue professionnel n'était pas le seul client du professionnel mais aussi le consommateur et l'entrepreneur. C'est une décision importante qui fait jurisprudence et qui devra amener l'Ordre des technologues professionnels à revoir certains éléments du chapitre « Devoirs et obligations envers le client » de son Code de déontologie pour l'harmoniser avec cette nouvelle définition.

Le bureau du syndic et l'Ordre continuent à informer les membres sur divers sujets concernant la pratique professionnelle de différents domaines, des obligations des membres en vertu de leur Code de déontologie afin que les obligations professionnelles et la démarche d'une excellente pratique profession-

## Autres activités du Bureau du syndic

Les autres activités du syndic durant l'année ont porté sur :

- Rencontre des syndicats pour échanger de l'information et statuer sur une pratique commune de traitement des dossiers dans des cas particuliers particulièrement en inspection préachat.
- Le syndic a participé à une conférence téléphonique avec le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat. Devant la méconnaissance du public sur le service d'inspection préachat le syndic, le Comité et la directrice des affaires professionnelles ont produit un document intitulé « Avis au client » qui sera intégré au mandat écrit et au rapport d'inspection afin d'informer le public sur ce service et ses limites. Un envoi postal a été réalisé afin d'informer tous les membres en inspection préachat de l'importance de joindre cet avis à leurs documents.
- Préparation et participation à l'atelier sur le Code de déontologie à la Rencontre annuelle des technologues.
- Perfectionnement des syndicats à différentes formations organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ).

## Activités bénévoles du syndic

Les activités bénévoles du syndic ont porté sur :

- Trois articles pour la revue de l'Ordre, Le Technologue, portant sur « la faute déontologique », « le professionnel et son client » et « l'inspection professionnelle ».
- Promotion de la profession auprès d'étudiants
- Promotion de l'Ordre auprès des entreprises et sensibilisation de celles-ci à l'importance que leurs employés technologues adhèrent à un Ordre professionnel.

Chanel Lauzier, T.P.  
Syndic de l'OTPO

RAPPORT ANNUEL 2005 - 2006 / 11

# Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de  
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Poirier & Associés*  
*Comptables agréés*  
*Vaudreuil-Dorion*  
*Le 16 mai 2005*

# Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Budget	2005	2004
<b>Produits</b>			
Cotisations	1 019 750 \$	1 000 358 \$	978 688 \$
Frais étude de dossiers & administration	15 200	22 689	22 992
Services rémunérés	111 000	89 753	139 652
Autres revenus	29 250	34 422	49 157
	<b>1 175 200</b>	<b>1 147 222</b>	<b>1 190 489</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Défense professionnelle	51 500	78 767	59 053
Tableau des membres et admissions	31 500	26 570	27 428
Inspection professionnelle et formation continue	18 000	13 362	24 150
Syndic et discipline	40 500	105 887	59 446
Relations avec le milieu	18 000	7 748	20 053
Promotion et communication	151 700	110 406	132 801
Administrateurs et mandataires	106 200	119 394	114 954
Participation des membres	15 000	11 324	9 089
Gestion et soutien	218 050	221 511	215 206
Services aux membres	31 250	35 460	31 569
Salaires et avantages sociaux	492 000	482 247	473 358
	<b>1 173 700</b>	<b>1 212 676</b>	<b>1 167 107</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>(65 454) \$</b>	<b>23 382 \$</b>

## Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Fond d'administration générale	Investi en immobilisation	Fond de réserve	Fond de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fond pour projets spéciaux	Fond des assurés membres	Total 2005	Total 2004
<b>Solde d'ouverture</b>	46,603 \$	42,948 \$	113,100 \$	8,128 \$	13,974 \$	13,974 \$	238,727 \$	215,345 \$
Excédents des produits sur les charges	(65,454)	-	-	-	-	-	(65,454)	23,382
Affectation d'origine interne	(3,068)	(3,966)	7,034	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations	13,753	(13,753)	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(2,485)	2,485	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>(10,651) \$</b>	<b>31,680 \$</b>	<b>113,100 \$</b>	<b>8,128 \$</b>	<b>10,008 \$</b>	<b>21,008 \$</b>	<b>173,273 \$</b>	<b>238,727 \$</b>

# Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2005

<b>Actif</b>	Fond d'administration générale	Investi en immobilisation	Fond de réserve	Fond de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fond pour projets spéciaux	Fond des assurés membres	Total	Total
<b>Court terme</b>								
Encaisse	53,474 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	53,474 \$	143,628 \$
Dépôts à terme (note 3)	545,000	-	-	-	-	-	545,000	520,000
Débiteurs (note 4)	33,189	-	-	-	-	-	33,189	71,743
Créances interfonds	-	-	113,100	8,128	10,008	21,008	152,244	149,176
Frais payés d'avance	38,542	-	-	-	-	-	38,542	43,760
	670,205	-	113,100	8,128	10,008	21,008	822,449	928,307
Placements (note 5)	124,959	-	-	-	-	-	124,959	123,992
Immobilisations corporelles (note 6)	-	31,680	-	-	-	-	31,680	42,948
	795,164	31,680	113,100 \$	8,128 \$	10,008 \$	21,008 \$	979,088 \$	1,095,247 \$
<b>Passif</b>								
<b>Court terme</b>								
Créditeurs (note 8)	193,380 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	193,380 \$	205,166 \$
Cotisations perçues d'avance	460,191	-	-	-	-	-	460,191	502,178
Créances interfonds	152,244	-	-	-	-	-	152,244	149,176
	805,815	-	-	-	-	-	805,815	856,520
<b>Actifs nets</b>								
Investis en immobilisations	-	31,680	-	-	-	-	31,680	42,948
Affectations d'origine interne	-	-	113,100	8,128	10,008	21,008	152,244	149,176
Fonds d'administration générale	(10,651)	-	-	-	-	-	(10,651)	46,603
	(10,651)	31,680	113,100	8,128	10,008	21,008	173,273	238,727
	795,164 \$	31,680 \$	113,100 \$	8,128 \$	10,008 \$	21,008 \$	979,088 \$	1,095,247 \$

\_\_\_\_\_ administrateur

\_\_\_\_\_ administrateur

# Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(65 454) \$	23 382 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	13 753	14 532
	(51 701)	37 914
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(10 001)	(3 988)
	(61 702)	33 926
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(967)	(290)
Acquisition d'immobilisations	(2 485)	(13 083)
	(3 452)	(13 373)
<b>Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces</b>	<b>(65 154)</b>	<b>20 553</b>
<b>Espèces et quasi-espèces au début</b>	<b>663 628</b>	<b>643 075</b>
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin</b>	<b>598 474 \$</b>	<b>663 628 \$</b>

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

## 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois: la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2. Principales conventions comptables

### Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

### Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations représente les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

### Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dévaluées.

### Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux.

### Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%
Logiciels	Linéaire	5 ans

Les investissements en immobilisations sont constatés à titre de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

### 3. Dépôts à terme

Les dépôts à terme portent intérêt au taux de 2,00% et viennent à échéance au cours du prochain exercice.

### 4. Débiteurs

	2005	2004
Clients	17 989 \$	62 687 \$
Intérêts courus	3 626	299
Taxes à la consommation	2 916	-
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	8 658	8 757
	<hr/>	<hr/>
	33 189 \$	71 743 \$

### 5. Placements

	Valeur marchande	2005	2004
Fonds mutuels	120 054 \$	110 959 \$	109 992 \$
Parts permanentes Desjardins	14 000	14 000	14 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	134 054 \$	124 959 \$	123 992 \$

### 6. Immobilisations corporelles

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	161 534 \$	152 343 \$	9 191 \$	10 967 \$
Équipement informatique	253 177	233 885	19 292	24 868
Logiciels	79 648	76 451	3 197	6 957
Améliorations locatives	24 455	24 455	-	156
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	518 814 \$	487 134 \$	31 680 \$	42 948 \$

### 7. Emprunt bancaire

La marge de crédit renégociable annuellement, d'un montant autorisé de 100 000 \$ au taux préférentiel plus 4,25%, est garantie par un dépôt à terme de 175 000 \$.

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

## 8. Crédateurs

	2005	2004
Fournisseurs	139 403 \$	69 131 \$
Frais courus	7 312	14 852
Salaires et déductions à la source	43 080	43 403
Taxes à la consommation	-	71 780
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
Revenus perçus d'avances	1 585	4 000
	<hr/>	<hr/>
	193 380 \$	205 166 \$

## 9. Instruments financiers

### Risque de taux d'intérêt

La société gère ses dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

### Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des crédateurs et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière. Les justes valeurs des placements non cotés tels que les parts permanentes Desjardins sont inscrites au coût.

## 10. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne "Budget" sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

## 11. Engagements contractuels

Les engagements pris par la société en vertu de baux totalisent 154 078 \$ et comprennent les versements suivants :

2006	69 710 \$
2007	65 402 \$
2008	18 966 \$

L'Ordre des Technologues Professionnels du Québec a confié la gestion administrative à une firme de gestion pour un contrat de 60 mois se terminant le 31 août 2009.

Les versements prévus à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants:

2006	65 726 \$
2007	67 563 \$
2008	69 454 \$
2009	71 403 \$
2010	32 499 \$

# Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

## Produits

	Budget	2005	2004
<b>Cotisations</b>	1 019 750 \$	1 000 358 \$	978 688 \$
<b>Frais étude de dossiers &amp; administration</b>	15 200 \$	22 689 \$	22 992 \$
<b>Services rémunérés</b>			
Revenus de primes - vente de services	- \$	20 232 \$	27 947 \$
Revenus de publicité - revue	75 000	41 782	67 603
Ventes diverses	4 000	6 555	5 442
Ventes de services	32 000	21 184	38 660
	111 000 \$	89 753 \$	139 652 \$
<b>Autres revenus</b>			
Congrès	8 250 \$	10 173 \$	8 957 \$
Intérêts	11 000	12 260	13 060
Divers	10 000	10 746	24 440
Évaluation inspecteurs	-	1 243	2 700
	29 250 \$	34 422 \$	49 157 \$
<b>Produits totaux</b>	1 175 200 \$	1 147 222 \$	1 190 489 \$

# Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

## Charges d'exploitation

	Budget	2005	2004
<b>Défense professionnelle</b>			
Déplacements et représentation	3 000 \$	3 284 \$	6 399 \$
Cotisations	28 500	22 797	22 436
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	20 000	52 686	29 908
Papeterie, impression et fournitures	-	-	68
Honoraires de consultation	-	-	170
Perfectionnement	-	-	72
	51 500 \$	78 767 \$	59 053 \$
<b>Tableau des membres et admissions</b>			
Déplacements et représentation	1 500 \$	1 318 \$	2 532 \$
Frais de programmation	1 000	-	1 043
Papeterie, impression et fournitures	9 000	6 630	3 449
Postes et adresses	20 000	18 472	19 512
Perfectionnement	-	150	892
	31 500 \$	26 570 \$	27 428 \$
<b>Inspection professionnelle et formation continue</b>			
Honoraires	18 000 \$	13 362 \$	20 831 \$
Papeterie, impression et fournitures	-	-	3 319
	18 000 \$	13 362 \$	24 150 \$
<b>Syndic et discipline</b>			
Déplacements et représentation	- \$	283 \$	- \$
Frais juridiques / discipline	20 000	56 253	30 867
Honoraires de syndic	20 000	49 038	26 032
Frais de communication	500	313	1 872
Papeterie, impression et fournitures	-	-	652
Postes et adresses	-	-	23
	40 500 \$	105 887 \$	59 446 \$
<b>Relations avec le milieu</b>			
Déplacements et représentation	8 000 \$	6 328 \$	9 907 \$
Divers	1 500	-	-
Commissions sur recrutement	500 \$	-	2 170

# Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

## Charges d'exploitation ( suite )

	Budget	2005	2004
Papeterie, impression et fournitures	6 000	-	7 350
Cotisations	2 000	1 370	50
Perfectionnement	-	50	371
Divers articles promotionnels	-	-	205
	<b>18 000 \$</b>	<b>7 748 \$</b>	<b>20 053 \$</b>
<b>Promotion et communication</b>			
Revue et TP Express	108 000 \$	74 421 \$	104 571 \$
Rapport annuel	2 700	2 455	2 689
Bourses et prix d'exposition	5 500	5 440	4 969
Publicité	8 000	7 132	5 718
Communications	16 500	4 440	4 401
Consultation et sous-traitance	8 000	12 200	8 557
Papeterie, impression et fournitures	3 000	2 108	-
Déplacements et représentation	-	1 950	1 774
Perfectionnement	-	260	122
	<b>151 700 \$</b>	<b>110 406 \$</b>	<b>132 801 \$</b>
<b>Administrateurs et mandataires</b>			
Réunions du conseil d'administration et du bureau	65 000 \$	73 485 \$	69 770 \$
Déplacements et représentation	36 500	42 572	37 715
Formation et documentation	-	-	175
Papeterie, impression et fournitures	1 000	71	3 362
Assurances	3 700	3 266	3 668
Congrès annuel	-	-	264
	<b>106 200 \$</b>	<b>119 394 \$</b>	<b>114 954 \$</b>
<b>Participation des membres</b>			
Remises aux regroupements	15 000 \$	11 324 \$	9 089 \$
<b>Gestion et soutien</b>			
Déplacements et représentation	- \$	469 \$	594 \$
Cotisations	-	1 005	2 414
Divers articles promotionnels	5 750	3 132	1 399
Formation et documentation	6 000	5 479	4 143
Mauvaises créances	-	1 106	423
Frais de vérification	4 000	4 500	5 205
Frais de programmation	4 000	3 060	4 230
Papeterie, impression et fournitures	16 000	11 695	10 540
Postes et adresses	16 000	12 116	14 422
Frais de communication	-	11 829	10 656
Loyer	61 900	61 915	61 915
Entretien de l'équipement	17 000	14 860	12 294
Location d'équipement	13 000	13 393	14 462
Assurances et taxes	10 300	10 139	11 609
Entretien du local	600	444	538
Intérêts et frais bancaires	7 500	8 440	8 609
Amortissement des immobilisations	18 000	13 753	14 532
Frais de gestion	38 000	43 701	37 221
Consultation et sous-traitance	-	475	-
	<b>218 050 \$</b>	<b>221 511 \$</b>	<b>215 206 \$</b>
<b>Services aux membres</b>			
Papeterie, impression et fournitures	1 000 \$	71 \$	- \$
Congrès annuel	6 000	8 830	7 821
Programme de développement professionnel	21 750	22 858	18 495
Frais de consultation divers	-	798	3 288
Achats de sceaux, joncs et épingles	2 500	2 903	1 965
	<b>31 250 \$</b>	<b>35 460 \$</b>	<b>31 569 \$</b>

# Prévisions budgétaires 2005 - 2006

Exercice terminé le 31 mars 2005



# Tableau des membres



# Composition du bureau, des comités et du personnel

## Bureau 2005-2006

### Comité administratif

Alain Bernier, T.P. (06)  
- Président  
Richard Gervais, T.P. (06)  
- Vice-président aux affaires  
administratives  
Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12)  
- Vice-présidente aux affaires  
professionnelles  
Bernard Gaudichon, T.P. (06)  
- Vice-président aux  
communications  
Michel A. Gougeon  
- Administrateur désigné parmi les  
membres nommés par l'Office  
des professions du Québec (OPQ)

### Administrateurs

(au 31 mars 2005)  
Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)  
Jacynthe Dufour, T.P. (02)  
Gilles Miville, T.P. (03, 12)  
Laval Tremblay, T.P. (03, 12)  
Michel Plourde, T.P. (04, 17)  
Germain Thibault, T.P. (05)  
Danièle Binette, T.P. (06)  
jusqu'au 11 juin 2004  
Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06)  
depuis le 3 décembre 2004  
Guy Létourneau, T.P. (06)  
Michel Theauvette, T.P. (07)  
Marc Guimont, T.P. (08)  
Angélique Gagné, T.P. (09, 10)

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15)  
depuis le 24 septembre 2004  
François Linteau, T.P. (13, 14, 15)  
Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15)  
Simon Parent, T.P. (16)  
jusqu'au 3 décembre 2004

### Secrétaire

Denis Beauchamp, c.a.é.

### Syndic

Chenel Lauzier, T.P.

### Syndics adjoints

Pierre Bonneville, T.P.  
Serge Dumas, T.P.  
Gilles Y. Hamel, T.P.

### Délégué au conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Alain Bernier, T.P.

## Comités (au 31 mars 2005)

### Admission et agrément

Jean-Yves Giguère, T.P.  
(président)  
Denis Côté, T.P.  
Paul O'Borne, T.P.  
Diane Montour, T.P.  
(secrétaire)

### Assurance responsabilité professionnelle

Deux représentants du courtier  
Un membre ad hoc  
(expert technique au besoin)  
Membre élu à la vice-présidence  
aux affaires professionnelles  
Jean-Guy Slevan, T.P.  
Direction des affaires juridiques  
et professionnelles

### Discipline

Me Jean-Jacques Gagnon  
(président nommé par le  
gouvernement)  
Yvan Fortin, T.P.  
Yves Hugron, T.P.  
Léopold Théroix, T.P.  
Me Sylvie Lavallée  
(secrétaire) jusqu'en septembre  
2004  
Me Nicole Bouchard  
(secrétaire) depuis le 24  
septembre 2004

### Évaluation des compétences en inspection préachat

Louis Parent, T.P.  
(président)  
Rééal Julien, T.P.  
Jean-François Labelle, T.P.

Jean Moquin, T.P.  
jusqu'en janvier 2005  
Patrick Gautreau, T.P.,  
depuis mars 2005  
Guy Nadeau, T.P.

### Formation des technologues professionnels

Jean-Yves Giguère, T.P.  
(président)  
Hugues Girardin, T.P.  
Manon Chiasson,  
représentante du ministère de  
l'Éducation  
Germain Bouffard,  
représentant de la Fédération  
des cégeps  
Hervé Pilon,  
représentant de la Fédération  
des cégeps  
Denis Beauchamp, c.a.é.  
(secrétaire)

### Inspection professionnelle

Serge Toutant, T.P.  
(président)  
Denis Bertrand, T.P.  
Serge Gingras, T.P.  
Serge Hamel, T.P.  
Yvan Lemay, T.P.  
Jean Picard, T.P.

### Poste à combler

Gilles Dallaire, T.P.,  
inspecteur  
Gilles Masse, T.P.,  
inspecteur  
Jean-Claude Morin, T.P.,  
inspecteur

Liste de membres proposés selon  
la technologie de travail analysée  
Direction des affaires juridiques  
et professionnelles

### Prix de l'Ordre

Florent Boivin, T.P.  
(président)  
Yanick Bouchard-Latour, T.P.,  
jusqu'au 24 septembre 2004  
Michel Beaulieu, T.P.,  
depuis le 24 septembre 2004  
Marc Daneau, T.P.  
Guy Giasson  
(secrétaire)

### Révision des plaintes

Jacques Dupré,  
président, administrateur  
nommé par l'OPQ

### Poste à combler

Gervais Lessard  
André-M. Gélinas, T.P.  
Me Sylvie Lavallée  
(secrétaire) jusqu'en  
septembre 2004  
Me Nicole Bouchard  
(secrétaire) depuis le  
24 septembre 2004

### Sélection et d'évaluation du syndic

Jacques Dupré,  
administrateur nommé  
par l'OPQ  
Marc Guimont, T.P.  
Gilles Miville, T.P.  
Laval Tremblay, T.P.

## PERSONNEL PERMANENT

(au 31 mars 2005)

Denis Beauchamp, c.a.é.,  
directeur général et secrétaire de  
l'Ordre  
Me Marie-Josée Crête,  
directrice des affaires juridiques  
et professionnelles (jusqu'au 19  
novembre 2004)  
Bianca Desrosiers,  
préposée à l'information (depuis  
le 27 septembre 2004)  
Me Caroline Fortier,  
directrice des affaires juridiques  
et professionnelles (depuis le 11  
février 2005)  
Guy Giasson,  
directeur des communications  
Lisette Lavoie, adjointe  
administrative  
Francine Lapointe,  
agente aux affaires  
professionnelles  
Diane Montour, T.P.,  
agente à l'admission et à  
l'agrément  
Ginette Rhéaume,  
préposée au Tableau des  
membres, réception et  
secrétariat (jusqu'au 17  
septembre 2004)  
Denis Sénéchal,  
adjoint au développement  
professionnel  
Denis-Philippe Tremblay,  
directeur du développement  
professionnel



**ORDRE DES  
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC**

1265, rue Berri, bureau 720, Montréal (Québec) H2L 4X4  
Téléphone : (514) 845-3247 ou 1-800-561-3459  
Télécopieur : (514) 845-3643  
Courriel : [techno@otpq.qc.ca](mailto:techno@otpq.qc.ca) • Site internet : [www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca)